

7 DÉCHÈTERIES

ADRESSES ET HORAIRES D'OUVERTURE :

ÉCHILLAIS (Les Brandes du château)

TONNAY-CHARENTE (ZA de la Croix-Biron)

ROCHEFORT (ZI du Pont neuf)

SAINTLAURENT DE LA PRÉE (La Levée)

- Été (du 1^{er} avril au 30 septembre) : du lundi au samedi de 9h30 à 12h et de 14h30 à 19h
- Hiver (du 1^{er} octobre au 31 mars) : du lundi au samedi de 9h30 à 12h et de 14h30 à 17h30

MURON (Les 3 moulins)

- Été (du 1^{er} avril au 30 septembre) : lundi, mardi, mercredi et vendredi de 14h à 19h / samedi de 10h à 12h et de 14h à 19h
- Hiver (du 1^{er} octobre au 31 mars) : lundi, mardi, mercredi et vendredi de 14h à 17h30 / samedi de 10h à 12h et de 14h à 17h30

SAINT-JEAN D'ANGLE (Route de Champagne)

Toute l'année, du lundi au vendredi de 14h à 18h / samedi de 8h à 12h et de 14h à 18h

SAINT-NAZAIRE SUR CHARENTE

(Route de Saint-Froult - La Coudrerie)

Toute l'année, du lundi au jeudi de 8h à 12h / vendredi et samedi de 8h à 12h et de 14h à 18h



L'apport
d'ordures
ménagères est
strictement
interdit

Pour en savoir plus sur
le fonctionnement de
vos déchèteries :

www.agglo-rochefortocean.fr



0 800 085 247 Service & appel gratuits

de 9h à 12h
dechetterie@agglo-rochefortocean.fr

© Symaps / Service Communication CARO. Edition 2025

DÉCHÈTERIES À LA CARTE

MODE D'EMPLOI POUR LES PARTICULIERS

www.agglo-rochefortocean.fr

**ROCHEFORT
Océan**
Communauté d'agglomération

L'accès aux déchèteries s'effectue au moyen d'une carte magnétique (hors déchèterie de l'Île d'Aix).

Une seule carte est délivrée par foyer. Elle vous est fournie gratuitement.

Chaque carte donne droit à **18 passages annuels** en déchèteries. Elle est permanente et rechargée automatiquement au 1^{er} janvier de chaque année. Les passages non utilisés ne sont pas cumulés. Chaque passage est décompté quelle que soit la déchèterie utilisée.

COMMENT OBTENIR MA CARTE ?

En appelant la Communauté d'agglomération Rochefort Océan, de 9h à 12h et de 13h30 à 17h (16h30 le vendredi) au 05 46 82 64 43 ou par mail : dechetterie@agglom-rochefortocean.fr.

QUE FAIRE EN CAS DE PERTE, DE VOL OU DE CARTE ENDOMMAGÉE ?

S'adresser à la Communauté d'agglomération Rochefort Océan qui vous fournira un duplicata contre un chèque de 10 € établi à l'ordre de la **régie accès déchèterie**.

COMMENT OBTENIR DES PASSAGES SUPPLÉMENTAIRES ?

Des cartes de 5 passages sont vendues par la Communauté d'agglomération (35 € TTC, carte valable sans limite de durée). Deux cartes par an et par foyer. Offre également valable pour les propriétaires non assujettis à la redevance (sur présentation d'un justificatif).

QUE FAIRE EN CAS DE DÉMÉNAGEMENT ?

En cas de déménagement hors du territoire, merci de nous retourner votre carte.

LISTE DES DÉCHETS ADMIS (Limité à 2 m³ / passage)



Batteries et piles



Equipements électriques et électroniques



Coquilles d'huîtres coquillages



Métaux



Bois



Verre Bocal Pots



Déchets verts



Verres volumineux non recyclables



Ampoules tubes néons...



Gravats



Matelas, couettes oreillers



Bouchons de liège



Mobilier



Cartons volumineux



Plâtre



Huiles de fritures, vidange



Déchets dangereux, peintures, solvants



Articles de sports et loisirs



Textiles



Articles de bricolage non-thermique



Jouets

ET LES OBJETS EN BON ÉTAT DONT VOUS N'AVEZ PLUS L'UTILITÉ ?

Déposez-les dans les zones de réemploi et offrez-leur une seconde vie ! Vous disposez désormais de bacs dédiés pour déposer vos objets qui peuvent resservir.

Il est fait obligation aux usagers de séparer, selon les instructions de l'agent de déchèterie, les matériaux et de les déposer dans les bennes, conteneurs ou casiers réservés à cet effet.

MON JARDIN, ZÉRO DÉCHÈTERIE !

Vos déchets verts sont une ressource pour votre jardin : gardez-les. Changeons notre regard et nos habitudes.



Moins de passage en déchèterie



Moins d'entretien du jardin



Plus de temps pour profiter de son jardin



Moins d'eau pour arroser vos plantations



Plus besoin d'acheter ni engrais, ni pesticides



Moins de gaz à effet de serre pour notre planète